

SAXO BANQUE (FRANCE)

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 497 240 euros

Siège social : 10, rue de la Paix - 75002 PARIS

483 632 501 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2019 au 31/12/2019

Comptes annuels approuvés par décisions de l'Associé Unique du 22 juin 2020

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 (en euros)

ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales, CCP	158 478 638,91	65 847 127,69
Créances sur les étés de crédit : à vue	28 905 878,76	53 484 969,64
Créances sur la clientèle	1 123 874,35	435 775,37
- Comptes ordinaires débiteurs	1 127 452,61	438 214,06
- Dont créances douteuses	3 578,26	2 438,69
- Moins provisions	- 3 578,26	- 2 438,69
Obligations et autres titres à revenu fixe	65 679,77	46 982,26
Immobilisations incorporelles	28 116,61	69 712,25
Immobilisations corporelles	326 052,62	31 667,66
Autres actifs	987 105,42	215 094,22
Comptes de régularisation	114 282,48	26 728,79
TOTAL ACTIF	190 029 628,92	120 158 057,88

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Dettes envers les étés de crédit : à vue	59 795 598,85	-
Comptes créditeurs de la clientèle :		
autres dettes : à vue	118 822 432,91	107 302 975,43
Autres passifs	917 239,84	1 014 942,88
Comptes de régularisation	310 937,92	200 000,00
Provisions pour risques et charges	284 318,00	284 564,00
Capitaux propres hors FRBG	9 899 101,40	11 355 575,57
- Capital social	5 497 240,00	5 497 240,00
- Prime d'émission	725 983,78	725 983,78
- Réserves	2 149 724,00	2 149 724,00
- Report à nouveau	1 361 273,72	1 361 271,20
- Résultat de l'exercice	164 879,90	1 621 356,59
TOTAL PASSIF	190 029 628,92	120 158 057,88

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Int. et prod. ass. : s/op. avec les étés de crédit	1 961 309,27	2 680 425,80
Intérêts et charges assimilées	- 1 174 859,27	- 1 890 809,58
- Sur opérations avec les étés de crédit	- 1 069 123,03	- 1 741 732,06
- Sur opérations avec la clientèle	- 105 736,24	- 149 077,52
Commissions (produits)	6 197 823,85	8 723 886,95
Commissions (charges)	- 167 999,20	- 263 128,34
Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation : opérations de change	62 815,52	58 018,81
Autres produits d'exploitation bancaire	275 530,96	291 055,73
PRODUIT NET BANCAIRE	7 154 621,13	9 599 449,37
Charges générales d'exploitation	- 6 839 414,43	- 7 109 877,78
- Frais de personnel	- 3 546 918,25	- 3 339 189,56
- Autres frais administratifs	- 3 292 496,18	- 3 770 688,22
Produits d'exploitation : transfert de charges	50 725,51	37 387,92
Dot. aux amort. et aux prov./immob. corp. et inc.	- 61 572,84	- 73 381,69
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	304 359,37	2 453 577,82
Coût du risque	- 2 170,06	- 39 094,17
RESUL. D'EXPL. ET RESUL. COUR. AV. IMPOT.	302 189,31	2 414 483,65
Résultat exceptionnel	- 68 910,41	- 12 788,06
- Produits exceptionnels	774,60	3 393,41
- Charges exceptionnelles	- 69 685,01	- 16 181,47
Impôt sur les bénéfices	- 68 399,00	- 780 339,00
RESULTAT NET	164 879,90	1 621 356,59

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX (en euros).

NOTE 1 - CADRE GENERAL REGLEMENTAIRE. SAXO BANQUE FRANCE est filiale à 100 % de SAXO BANK A/S. Elle est agréée en qualité de banque à agrément limité depuis le 31/07/2008 sous la dénomination sociale de SAXO BANQUE (France) en vue de fournir le service bancaire d'opérations de change scriptural au comptant avec effet de levier à compter du 15/09/2008. SAXO BANQUE FRANCE est par ailleurs agréée en qualité de prestataire de service d'investissement en vue de : Fournir sur tous les instruments financiers les services d'investissement suivants : réception et transmission d'ordres pour comptes de tiers ; exécution d'ordres pour comptes de tiers ; négociation pour compte propre. Fournir le conseil en investissement sur les instruments financiers à terme et les autres instruments financiers équivalents en droit étranger (non exercé). Depuis le 23/07/2009 SAXO BANQUE FRANCE dispose de l'agrément lui permettant de fournir le service de tenue de compte conservation.

NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES. 2.1. Méthode d'évaluation et de présentation. Les comptes annuels sont établis selon les règles admises par la profession bancaire. Ils sont établis conformément aux dispositions définies par le règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. **2.2. Changement de méthode comptable et comparabilité des comptes.** Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice. **2.3. Changement d'estimation.** Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice. **2.4. Principes comptables et méthodes d'évaluation.** Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre ; indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode retenue pour l'élaboration des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques et tous les postes du bilan sont présentés nets d'amortissements, de provisions et de correction de valeur. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes : **Conversion des opérations en devises.** Les opérations sont comptabilisées au cours de la devise du jour de règlement. En fin d'exercice, les créances et les dettes inscrites au bilan sont enregistrées en euro converties en fonction du cours officiel du 31 décembre. **Caisse, banques centrales.** La caisse qui est composée des monnaies enregistre les petites dépenses de fonctionnement. Le compte est débité des alimentations espèces effectuées par retrait bancaire et crédité des frais généraux payés en espèces : petites fournitures, frais postaux etc. Le compte à la

banque centrale est ouvert pour déposer le montant des réserves obligatoires sur nos dépôts de la clientèle. L'excédent de fonds au-delà de seuil exigé des réserves sert à constituer des liquidités de haute qualité dans le cadre de ratio de liquidité à court terme. **Effets publics et valeurs assimilées.** Ce poste comprend les bons du Trésor et autres titres de créances sur des organismes publics émis en France, ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger, dès lors qu'ils sont éligibles aux interventions de la banque centrale du ou pays où se trouve implanté l'établissement. Suite au changement de mise en place de ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) depuis juin 2017, la banque ne détient aucun bon du Trésor ou autre titre d'emprunt émis par l'état. **Créances sur les établissements de crédit.** Ce poste recouvre l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit. **Compte à vue.** Quatre contreparties enregistrent les mouvements de fonds pour les créances sur les établissements de crédit à vue : **SAXO BANK A/S.** Enregistre au débit les fonds représentatifs des dépôts de garantie de la clientèle, les versements de marge de la clientèle sur les opérations traitées sur les marchés, les commissions versées et intérêts sur les fonds disponibles. Au crédit les retraits effectués par SAXO BANQUE FRANCE, les marges de la clientèle sur les opérations traitées sur les marchés, les éventuels intérêts débiteurs. En fonction de la nature des opérations et de la devise des sous comptes peuvent être utilisés. **CREDIT AGRICOLE SA.** Depuis mai 2014, SAXO BANQUE FRANCE a ouvert un compte en euros chez CREDIT AGRICOLE SA pour être le sous-participant SEPA. Ce régime a pour l'objet d'automatisation d'identification des émetteurs des virements reçus et de renforcer la surveillance des provenances des fonds dans le contexte de l'anti-blanchiment d'argent. **CITI BANK (Branche Londres).** Afin de réceptionner des dépôts de garantie de la clientèle en devise de dollar, un compte en USD ouvert avec CITI BANK a été mis en fonction en 2018. **CREDIT AGRICOLE CIB.** Enregistre au crédit les frais et intérêts bancaires, le règlement de l'ensemble des frais généraux. Au débit, les virements trésorerie qui alimente le compte. Le compte en euros est réservé exclusivement aux opérations propres à la banque. **Compte à terme.** Ce compte enregistre les dépôts à terme bancaires. Aucun dépôt à terme n'est en cours au 31/12/2019. **Créances sur les établissements de crédit.** Les comptes débiteurs de clients présentent un risque de crédit pour l'établissement. A la fin de chaque mois, le Département Conformité effectue une analyse sur l'ensemble des comptes débiteurs. Selon le type de compte concerné, différentes mesures sont prises par la suite : si le compte est débiteur de moins de 10 euros et que le client ne possède pas de positions actions en contrepartie, le compte est soldé et clôturé. La perte est passée au compte 67600000 « Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des provisions » ; si le compte est débiteur de plus de 10 euros et que le client ne possède pas de positions actions en contrepartie, le Département Relationship Management doit contacter le client afin qu'il crédite la somme nécessaire. **Créances « douteuses » et provisions.** L'ensemble des sommes débitrices supérieures à 10 euros et dont le client ne possède pas de position en contrepartie sont classées au 29100000 « Créances douteuses » et provisionnées à 100 % au 67100000 « Dotations aux provisions pour risque ». Au bout de trois mois, sauf contre-indication du Département Relationship Management, les sommes débitrices provisionnées sont passées en pertes. **Obligations et autres titres à revenus fixe.** Ce poste concerne uniquement les titres souscrits auprès de la caisse de garantie des dépôts bancaires. Ces titres, de la nature de certificats d'association sont comptabilisés comme des titres à taux variables émis par le Fonds de garantie des dépôt pour une vie 5 ans qui correspond à la période de blocage susvisée (fixée par l'article 6 du règlement n° 99-06). La rémunération est fixée chaque année et plafonnée au taux de rendement des emprunts d'Etat d'une durée à l'émission de 5 ans, constaté par la BANQUE DE FRANCE. A l'échéance de la période de blocage susvisée, la valeur nominale sera restituée. La banque ne détient pas d'autres titres. Si à l'avenir elle devait en acquérir, elle appliquerait le règlement de l'ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 et comptabiliserait les titres en fonction de la nature des portefeuilles : Titres de transaction pour les titres dont la liquidité est assurée et avec une intention de détention de six mois maximum, Titres de placement pour les titres acquis dans un objectif de revenu ou plus-value dont la durée de détention serait supérieure à six mois, Titres d'investissement pour les titres acquis avec la volonté de les détenir durablement. Les titres seraient comptabilisés à leur coût d'acquisition frais exclus. Suivant leur nature, les titres feront l'objet d'une évaluation au prix de marché et une provision éventuelle serait comptabilisée. **Titres de participations et parts dans les entreprises liées.** Au 31/12/2019, la banque ne contrôle aucune entité et ne détient aucun titre de participation. **Immobilisations incorporelles.** Ce poste enregistre les logiciels informatiques. Ils sont amortis linéairement sur une période de 3 ans. **Immobilisations corporelles.** Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours. Elles sont inscrites à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la durée d'utilisation du bien. Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants : Agencements : 25 %, Matériel informatique : 25 %, Mobilier : 20 %, Matériel de bureau : 25 %, Véhicule de transport : 25 %. **Dettes envers les établissements de crédit.** Depuis septembre 2019, la maison mère de la société, SAXO BANK A/S, place sa liquidité excédentaire via SAXO BANQUE auprès de la banque centrale française, BANQUE DE FRANCE. **Comptes créditeurs de la clientèle.** Les dépôts de la clientèle sont enregistrés dans les comptes 25 (dépôts à vue). Ils sont classés en fonction du lieu de résidence de la clientèle et de sa nature : Client résidents, non-résidents CEE in, Non-résidents CEE out, Non-résidents Hors CEE. Les comptes sont déclinés entre personnes physiques et personnes morales. Les comptes PEA s'ajoute dans la liste également. SAXO BANQUE n'a procédé à aucun investissement sur le marché et ne détient aucuns titres obligataires, actions, ou OPCVM. Ses liquidités sont déposées à vue chez son actionnaire, à la banque centrale (BANQUE DE FRANCE) et dans des établissements bancaires de première renommée. **Engagements sociaux.** Compte tenu de l'effectif actuel et de leur date d'entrée dans la société, la société n'a pas comptabilisé d'engagements IFC. Les congés payés restants à prendre au 31/12/2019 ont été comptabilisés en créditeurs divers. Sur proposition de la direction à l'actionnaire principal, au titre de l'exercice 2019 une gratification de 267 666,84 euros a été provisionnée. SAXO BANQUE FRANCE qui applique la convention collective des banques n'a pas d'autres engagements sociaux. **Provisions pour risques.** Les réclamations des clients ont été provisionnées en fonction du risque estimé. La provision s'élève à 284 318 euros au 31/12/2019. **Autres actifs et autres passifs.** Ce poste enregistre les créances et les dettes vis-à-vis des tiers. Les débiteurs divers sont classés en comptes 361 et les comptes créditeurs divers dont les comptes sociaux et fiscaux sont classés en comptes 365. **Comptes de régularisation actifs et passifs.** Ce poste enregistre les charges à payer, les produits perçus d'avance au passif. Les produits à recevoir et charges constatées d'avance à l'actif. **Avantages au personnel.** La banque peut accorder à ses salariés : des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ; des indemnités de fin de contrat de travail ; des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps. **Commissions.** La banque enregistre en

résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions correspondantes, par nature, à des services ponctuels, elles sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée. **Résultat exceptionnel.** La rubrique résultat exceptionnel comprend les produits et charges encourus par la banque dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de la banque. **Engagements hors-bilan.** La banque n'a accordé ni reçu d'engagements hors-bilan. La banque n'a pas contracté de swaps de devises ou de taux. Le point 4-1 « Autres engagements ne figurant pas à l'hors-bilan » ci-après présente les opérations avec la clientèle pour lesquelles SAXO BANK est en charge du suivi des opérations. **Consolidation.** SAXO BANK A/S qui détient 100 % de SAXO BANQUE FRANCE intègre le bilan et le compte de résultat suivant la méthode de l'intégration globale.

NOTE 3 - EVENEMENT POST CLOTURE. Depuis la clôture des comptes au 31/12/2019, est survenue la crise sanitaire du coronavirus Covid-19. La situation, dans le contexte épidémique actuel, reste incertaine. Dès la fin de l'an dernier, l'activité de la banque a été plus forte par rapport à ce qu'elle avait été au cours de 2019. Depuis fin février et plus en mars, celle-ci a été doublée. D'ailleurs, de nombreux comptes ont été ouverts pour le premier trimestre. La volatilité issue de la crise sur les marchés financiers a, jusqu'à ce jour, un impact favorable sur l'activité de la société. La crise n'a non plus eu d'impact matériel sur la liquidité de la Société. Le Liquidity Coverage Ratio (LCR) de la Société, qui est calculé régulièrement pendant cette période, se situe stablement supérieur à 150 %, en respectant les Directives du Conseil de Surveillance, avec une marge de 50 % au-dessus de 100 % exigé par les réglementations.

NOTE 4 - COMMENTAIRES DES POSTES DU BILAN. 4.1. Détail du poste caisse, banque centrale, CCP. Caisse espèces, 31/12/2019 : 13,00, 31/12/2018 : 63,23, BANQUE DE FRANCE, 31/12/2019 : 158 478 625,91, 31/12/2018 : 65 847 064,46, Total, 31/12/2019 : 158 478 638,91, 31/12/2018 : 65 847 127,69. **4.2. Effets publics et valeurs assimilées.** Néant. **4.3. Créances sur les établissements de crédit.**

	31/12/2019		31/12/2018	
	Euros	Devises	Euros	Devises
A l'actif :				
- Comptes à vue :				
. CACIB France	45 606,51	-	364 806,28	-
. CASA	2 442 820,99	-	1 743 395,32	-
. CITI BANK	-	57 293,28	-	814 998,57
. SAXO BANK A/S Denmark	13 807 838,63	12 552 319,35	36 371 578,05	14 190 191,42
TOTAL	28 905 878,76		53 484 969,64	
Au passif :				
- Comptes à vue :				
SAXO BANK A/S Denmark	59 795 598,85	0	0	0

4.9. Variation des fonds propres	Capital	Prime d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Capitaux propres
Total 31/12/2014	5 497 240,00	725 983,78	1 930 846,88	0	2 988 414,13	11 142 484,79
Affectation 2014	-	-	-	-	-2 988 414,13	-
Autres variations	-	-	149 420,71	2 838 993,42	-	-
Résultat 2015	-	-	-	-	1 477 755,59	1 477 755,59
TOTAL 31/12/2015	5 497 240,00	725 983,78	2 080 267,59	2 838 993,42	1 477 755,59	12 620 240,38
Affectation 2015	-	-	-	-	-1 477 755,59	-1 477 755,59
Autres variations	-	-	69 456,41	-	-	69 456,41
Résultat 2016	-	-	-	-	388 240,39	388 240,39
TOTAL 31/12/2016	5 497 240,00	725 983,78	2 149 724,00	2 838 993,42	388 240,39	11 600 181,59
Affectation 2016	-	-	-	-	-388 240,39	-388 240,39
Autres variations	-	-	-	-1 477 740,86	-	-1 477 740,86
Résultat 2017	-	-	-	-	963 030,83	969 030,83
TOTAL 31/12/2017	5 497 240,00	725 983,78	2 149 724,00	1 361 252,56	963 030,83	10 697 231,17
Affectation 2017	-	-	-	-	-963 012,19	-963 012,19
Autres variations	-	-	-	18,64	-18,64	0
Résultat 2018	-	-	-	-	1 621 356,59	1 621 356,59
TOTAL 31/12/2018	5 497 240,00	725 983,78	2 149 724,00	1 361 271,20	1 621 356,59	11 355 575,57
Affectation 2018	-	-	-	-	-1 621 354,07	-1 621 354,07
Autres variations	-	-	-	2,52	-2,52	0
Résultat 2019	-	-	-	-	164 879,90	164 879,90
TOTAL 31/12/2019					164 897,90	9 899 101,40

(*) Le capital social est composé de 4 739 actions de 1 160 euros chacune.

4.10. Provisions pour risques. Solde de provisions N-1, 31/12/2019 : 284 564,00, 31/12/2018 : 246 726,00, Dotations sur l'année, 31/12/2019 : 29 754,00, 31/12/2018 : 37 838,00, Reprise sur l'année, 31/12/2019 : - 30 000,00, Provisions pour risques, 31/12/2019 : 284 318,00, 31/12/2018 : 284 564,00. (*) Ces montants représentent des provisions pour litiges avec la clientèle.

NOTE 5 - INFORMATIONS SUR LE HORS-BILAN ET OPERATIONS ASSIMILEES.

5.1. Engagements reçus et donnés. Engagements de financement. Néant. **Engagements de garantie.** Néant. **Autres engagements dont les opérations sur instruments financiers à terme ne figurant pas au hors-bilan.** Selon les types d'instruments financiers négociés par les clients : pour toute transaction ou tout contrat portant sur des instruments autres que des titres, SAXO BANQUE interviendra en qualité de contractant pour compte propre, sauf s'il est expressément convenu qu'elle agira en qualité de Commissionnaire du client ; pour toute transaction ou tout contrat portant sur des titres, SAXO BANQUE interviendra en qualité de Commissionnaire non croquoire du client, sauf s'il est expressément convenu qu'elle agira en qualité de contractant à titre principal. Les informations ci-après présentent les nominaux des opérations avec la clientèle classées par typologie des services rendus et par nature de produits : SBF en qualité de principal, Forex achetées, 31/12/2019 : 70 137 165,06, 31/12/2018 : 77 387 130,36, Forex vendues, 31/12/2019 : 70 123 009,64, 31/12/2018 : 77 407 221,56, CFD achetés, 31/12/2019 : 23 025 294,83, 31/12/2018 : 30 128 117,02, CFD vendus, 31/12/2019 : 17 779 260,84, 31/12/2018 : 9 431 165,96, Options de change achetées, 31/12/2019 : 279 104,52, 31/12/2018 : 866 875,53, Options de change vendues, 31/12/2019 : 2 741 658,59, 31/12/2018 : 1 321 430,24, Options listées achetées, 31/12/2019 : 361 640,34, 31/12/2018 : 361 500,05, Options listées vendues, 31/12/2019 : 418 801,59, 31/12/2018 : 432 505,15, Futures achetés, 31/12/2019 : 42 609 067,47, 31/12/2018 : 45 188 626,35, Futures vendus, 31/12/2019 : 49 125 948,77, 31/12/2018 : 34 675 335,30, Actions achetées, 31/12/2019 : 134 349 890,86, 31/12/2018 : 91 494 068,24, Actions vendues

4.4. Créances sur la clientèle. A l'actif. Clients en euros, 31/12/2019 : 343 427,90, 31/12/2018 : 317 343,02, Clients en devises, 31/12/2019 : 780 446,45, 31/12/2018 : 120 871,06, Dont Clients douteux, 31/12/2019 : 3 578,26, 31/12/2018 : 2 438,69, Provisions pour dépréciations, 31/12/2019 : - 3 578,26, 31/12/2018 : - 2 438,69, Total, 31/12/2019 : 1 123 874,35, 31/12/2018 : 435 775,37. **Au passif.** Clients en euros, 31/12/2019 : 105 596 560,10, 31/12/2018 : 93 542 056,48, Clients en devises, 31/12/2019 : 13 225 872,81, 31/12/2018 : 13 760 918,95, Total, 31/12/2019 : 118 822 432,91, 31/12/2018 : 107 302 975,43. **4.5. Obligations et autres titres à revenu fixe. A l'actif.** Certificat d'investissement dans le cadre de la garantie des dépôts clientèle et Total, 31/12/2019 : 65 679,77, 31/12/2018 : 46 982,26. **4.6. Immobilisations.**

	31/12/2018	Mouvts 2019	31/12/2019
Immobilisations incorporelles :			
- Logiciels informatiques	279 501,87	0,00	279 501,87
- Amortissements	- 209 789,62	- 41 595,64	- 251 385,26
VALEUR NETTE	69 712,25	- 41 595,64	28 116,61
Immobilisations corporelles :			
- Agencements	247 630,37	282 529,97	530 160,34
- Matériel de bureau	18 430,17	23 533,35	41 963,52
- Matériel informatique	199 386,43	5 425,68	204 812,11
- Mobilier de bureau	250 165,92	2 873,16	253 039,08
- Amortissements	- 683 945,23	- 19 977,20	- 703 922,43
VALEUR NETTE	31 667,66	294 384,96	326 052,62

Dotations de l'exercice. Corporelles, 31/12/2019 : 41 595,64, 31/12/2018 : 31 791,13, Incorporelles, 31/12/2019 : 19 977,20, 31/12/2018 : 41 590,56, Total, 31/12/2019 : 61 572,84, 31/12/2018 : 73 381,69. **4.7. Autres actifs et passifs. A l'actif.** Dépôts de garantie, 31/12/2019 : 229 909,94, 31/12/2018 : 197 202,46, Stock de tickets restaurants, 31/12/2019 : 31 581,00, 31/12/2018 : 5 094,00, Impôts et taxes, 31/12/2019 : 711 941,00, Divers, 31/12/2019 : 13 673,48, 31/12/2018 : 12 797,76, Total, 31/12/2019 : 987 105,42, 31/12/2018 : 215 094,22. **Au passif.** Personnel et organismes sociaux, 31/12/2019 : 412 085,66, 31/12/2018 : 412 817,74, Impôts et taxes, 31/12/2019 : 68 540,38, 31/12/2018 : 373 127,96, Fournisseurs, 31/12/2019 : 436 613,80, 31/12/2018 : 228 997,18, Total, 31/12/2019 : 917 239,84, 31/12/2018 : 1 014 942,88. Les dettes fournisseurs sont toutes à court terme. A régler en janvier 2020 : 357 395,85, Prélèvements sur compte courant SAXO BANK en janvier 2020 : 79 217,95, Total : 436 613,80, Les organismes sociaux seront réglés en janvier 2020 : 123 951,97, La provision pour congés payés et charges représente : 288 133,69, Total : 412 085,66, La taxe sur les salaires versée en janvier 2020 : 22 248,74, Les frais de formation et la taxe d'apprentissage : 3 071,91, Les taxes diverses : 43 219,73, Total : 68 540,38. **4.8. Comptes de régularisation. A l'actif.** Charges constatées d'avance et Total, 31/12/2019 : 114 282,48, 31/12/2018 : 26 728,79. **Au passif.** Au personnel, 31/12/2019 : 267 666,84, 31/12/2018 : 200 000,00, Divers, 31/12/2019 : 43 271,08, Total, 31/12/2019 : 310 937,92, 31/12/2018 : 200 000,00.

(via ETF), 31/12/2019 : 3 757,47, 31/12/2018 : 1 109,74, Obligations achetées, 31/12/2019 : 5 001 044,83, 31/12/2018 : 6 234 725,17.

NOTE 6 - INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT. 6.1. Intérêts produits et charges assimilées. Intérêts avec EC, Exercice 2019, Produits : 1 961 309,27, Charges : - 1 094 299,05, Net : 867 010,22, Exercice 2018, Produits : 2 680 425,80, Charges : - 1 741 732,06, Net : 938 693,74, Intérêts avec la clientèle, Exercice 2019, Charges et net : - 105 736,24, Exercice 2018, Charges et net : - 149 077,52, Total, Exercice 2019, Produits : 1 961 309,27, Charges : - 1 200 035,29, Net : 761 273,98, Exercice 2018, Produits : 2 680 425,80, Charges : - 1 890 809,58, Net : 789 616,22. **6.2. Produits et charges sur opérations de crédit-bail.** Néant. **6.3. Revenu des titres à revenu variable.** Néant. **6.4. Commissions.** Clients, Exercice 2019, Produits : 6 197 823,85, Charges : 142 823,18, Net : 6 055 000,67, Exercice 2018, Produits : 8 723 886,95, Charges : 263 128,34, Net : 8 460 758,61. **6.5. Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation.** Opérations de change, Exercice 2019 : 62 815,52, Exercice 2018 : 58 018,81. **6.6. Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés.** Néant. **6.7. Autres produits et charges d'exploitation bancaire.** Autres activités diverses, Exercice 2019 : 275 530,96, Exercice 2018 : 291 055,73. **6.8. Produits et charges générales d'exploitation.** Salaires et traitements, Exercice 2019 : 2 194 973,66, Exercice 2018 : 2 096 878,16, Charges de retraite et assimilés, Exercice 2019 : 226 531,10, Exercice 2018 : 208 974,76, Engagements sociaux, Exercice 2019 : 640 581,26, Exercice 2018 : 635 165,55, Autres charges sociales, Exercice 2019 : 244 043,18, Exercice 2018 : 183 192,74, Impôts liés aux rémunérations, Exercice 2019 : 240 789,05, Exercice 2018 : 214 978,35, Total frais de personnel, Exercice 2019 : 3 546 918,25, Exercice 2018 : 3 339 189,56, Impôts et taxes, Exercice 2019 : 120 486,79, Exercice 2018 : 126 865,63, Autres charges générales, Exercice 2019 : 3 172 009,39, Exercice 2018 : 3 643 822,59, Total autres charges, Exercice 2019 : 3 292 496,18, Exercice 2018 : 3 770 688,22, Produits exploitations, Exercice 2019 : - 50 725,51, Exercice 2018 : - 37 387,92, Total

charge d'exploitation, Exercice 2019 : 3 241 770,67, Exercice 2018 : 3 733 300,30.
6.9. Coût du risque. Provisions pour comptes débiteurs, Exercice 2019 : - 1 139,57, Exercice 2018 : - 1 256,17, Provisions pour risques clientèle, Exercice 2019 : - 1 030,49, Exercice 2018 : - 37 838,00, Total, Exercice 2019 : - 2 170,06, Exercice 2018 : - 39 094,17. **6.10. Gains et pertes sur actifs immobilisés.** Néant.
6.11. Résultat exceptionnel. Sur exercice antérieur, Exercice 2018 : 1 120,28, Autres profits exceptionnel, Exercice 2019 : 774,60, Exercice 2018 : 2 273,13, Profits exceptionnels, Exercice 2019 : 774,60, Exercice 2018 : 3 393,41, Pénalités et amendes, Exercice 2019 : 54 824,00, Divers, Exercice 2019 : 14 861,01, Exercice 2018 : 16 181,47, Charges exceptionnelles, Exercice 2019 : 69 685,10, Exercice 2018 : 16 181,47, Résultat exceptionnel, Exercice 2019 : 68 910,41, Exercice 2018 : 12 788,06. **6.12. Calcul de l'impôt sur les bénéficiaires.** Résultat avant impôt : 233 279,00, Charges non déductibles : 54 824,00, Don : 12 093,00, Reprise de provisions pour risque : - 30 000,00, Base fiscale : 270 196,00, Impôt à 28 % : 75 655,00, Crédit d'impôt : - 7 256,00, Impôt sur les bénéficiaires : 68 399,00. **6.13. Rendement de l'actif.** Résultat net, Exercice 2019 : 164 879,90, Exercice 2018 : 1 621 356,59, Actif de bilan, Exercice 2019 : 190 029 628,92, Exercice 2018 : 120 158 057,88, Rendement de l'actif, Exercice 2019 : 0,001, Exercice 2018 : 0,135. **6.14. Répartition de l'activité de la clientèle. Volume tradé.** Opérations sur le Forex, Exercice 2019 : 63,79 %, Exercice 2018 : 62,20 %, Opérations sur les CFD, Exercice 2019 : 31,84 %, Exercice 2018 : 35,43 %, Opérations sur les obligations/actions, Exercice 2019 : 3,57 %, Exercice 2018 : 2,36 %, Opérations sur les futures, Exercice 2019 : 0,80 %, Total, Exercice 2019 : 100,00 %, Exercice 2018 : 100,00 %.

NOTE 7 - AUTRES INFORMATIONS. 7.1. Honoraires des Commissaires aux comptes (HT). E & Y, Exercice 2018 : 47 000,00, Deloitte, Exercice 2019 : 40 890,00, Total, Exercice 2019 : 40 890,00, Exercice 2018 : 47 000,00. **7.2. Implantations dans les pays non coopératifs.** SAXO BANQUE FRANCE ne détient ni bureau, ni agence dans aucun pays n'ayant conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale (article L. 511-45 du Code monétaire et financier et arrêté du ministre de l'économie et des finances du 06/10/2009). **7.3. Rémunération des membres du Comité de surveillance.** Les représentants de l'actionnaire unique ne sont pas rémunérés au titre de leur fonction de membre du Comité de surveillance. **7.4. Effectif moyen.** Pour l'année 2019, l'effectif moyen est de 21 pour SAXO BANQUE FRANCE.

AFFECTATION DU RESULTAT (en euros). L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président et constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 164 879,90 approuve la proposition d'affectation du résultat du Président, et décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit : **Origine.** Résultat net : 164 879,90, Report à nouveau : 1 361 273,72, Résultat distribuable : 1 526 153,62. **Affectation.** Distribution de dividendes : 0,00, Report à nouveau : 1 526 153,62. Par conséquent, les capitaux propres se trouvent libellés comme suit : Capital social : 5 497 240,00, Prime d'émission, de fusion, d'apport : 725 983,78, Réserve légale : 549 724,00, Autres réserves : 1 600 000,00, Report à nouveau : 1 526 153,62, Total des capitaux propres : 9 899 101,40. Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 9 899 101,40 euros. L'Associé unique prend acte en tant que de besoin que les capitaux propres de la Société sont supérieurs à la moitié du capital social.

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAXO BANQUE (FRANCE) relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil de surveillance le 16/06/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil de surveillance exerçant les missions du Comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de commerce. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations - Points clés de l'audit.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé d'audit à communiquer dans notre rapport. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 16/06/2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce. Paris - La Défense, le 18 juin 2020, Le Commissaire aux comptes, DELOITTE & ASSOCIES : Jean-Vincent COUSTEL, Associé.

Le rapport de gestion est disponible pour consultation au public au siège de la société : 10, rue de la Paix - 75002 PARIS.